

Image not found or type unknown



Vigne en location par un metayer

Par **tomlalu**, le **08/09/2015** à **16:30**

bonjour je viens d hériter des vignes de mon père ,ces vignes sont travaille en métayage ,mon père avait 1/3 et le métayer avait 2/3,la safer ma dit que pour le règlement de la succession il fallait enlever 30 pour cent sur la valeur des vigne ,exemple 200000 euros les vignes moins 30 pour cent car elles étaient loues,
je voudrais savoir si ces exact ,mais je pense que le notaire doit le savoir
je vous remercie